

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne ..	20
Réclames ..	30
Faits divers ..	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co.,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Décembre 1876.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 30 novembre.

Les couloirs de la Chambre sont assez agités aujourd'hui. On prévoit une séance tumultueuse ; la question des bourses des séminaires devait enfin venir en discussion. Pour cette question, on sait que les gauches n'attendaient pas autre chose, depuis huit jours, pour renverser M. Dufaure. Donc chacun se demande si la chute de M. Dufaure est réellement pour aujourd'hui, question qui fait sourire bien finement tous les opportunistes de la suite de M. Gambetta. M. Dufaure vient prendre place à son banc avec le calme d'un ministre qui ne paraît pas avoir l'intention de renoncer encore à son portefeuille. Au début de la séance, après le tirage au sort des bureaux, opération mensuelle singulièrement fastidieuse, M. Albert Joly monte à la tribune pour demander la suppression totale du crédit pour les bourses des séminaires ; le gouvernement a demandé 1,472,000 fr., le gouvernement propose de réduire ce chiffre à 1,032,000 fr. M. Albert Joly, avocat dont l'éloquence coule comme un robinet d'eau tiède, aussi facile que parfaitement monotone, remonte au Concordat, et entreprend de raconter l'histoire ecclésiastique de la droite, citant avec volubilité Portalis et plusieurs évêques, ce qui fait rire de bien bon cœur ce grand Léon Gambetta qui professe l'estime que l'on sait pour l'histoire et la géographie. Après le long discours de M. Albert Joly, tout entier consacré à démontrer que l'enseignement donné dans les séminaires est contraire aux droits, aux principes de la société civile, et après les applaudissements de la gauche qui tient à faire un succès à l'orauteur républicain qui fait aujourd'hui ses grands débuts à la Chambre, M. le comte de Parrochiel monte à la tribune ; il combat

avec énergie, dans un discours ferme, sobre, la doctrine défendue par M. Joly. L'amendement de M. Albert Joly, tendant à la suppression totale de tout crédit, est mis aux voix et rejeté au scrutin par 327 voix contre 439. On passe à l'amendement Renault-Morlière. M. Renault-Morlière explique que son amendement a surtout un caractère de transaction. M. Renault-Morlière croit que 440,000 fr., ajoutés au chiffre de la commission, seraient insuffisants. M. Cornil, rapporteur, s'oppose vivement à cette augmentation ; bien plus, il demande, au nom de la commission, une diminution de 440,000 fr. M. Dufaure se rallie à la première partie de l'amendement Renault-Morlière. M. de Valbons suit le garde des sceaux dans cette voie. La Chambre rejette cette première partie de l'amendement par 286 voix contre 210. (Bruit.) M. Keller soutient la partie de l'amendement qui a rapport aux 20,000 fr. pour les bourses de l'Algérie. La Chambre, après une courte réplique de M. Lambert, rejette, par 276 voix contre 498, l'amendement Keller, et adopte le chapitre 6 (rédaction et chiffre de la commission). Puis la disposition de M. Renault-Morlière est admise avec une légère addition que « notification de l'admission sera faite aux intéressés par le préfet. » (Correspondance universelle.) Séance d'hier 1^{er} décembre. Quelques-uns prétendent que le sacrifice est accompli, et que M. Dufaure a sérieusement donné sa démission. Mais les officieux n'en croient pas un mot, et ils jurent qu'après tant d'échecs subis à la Chambre, M. Dufaure reste ministre. Et la gauche n'a à cet égard que des doutes fort légers. On a hâte d'arriver aux vacances de Noël. On soupire après la fin du vote du budget, et l'on voudrait bien qu'il ne se produisît plus un très-grand nombre d'incidents. Dans quelques jours, peut-être lundi, on

aura à discuter l'élection de Marennes : la gauche soutient que cela ira tout seul et que M. Mestreau sera validé haut la main. Il y a cependant sur cette élection de sérieuses protestations que des députés de la droite, MM. Robert Mitchell et Cunéo d'Ornano, porteront peut-être bien à la tribune, pour l'édification de la Chambre et du pays. Une autre élection dont la discussion est attendue, c'est celle de M. de Mun. Cette discussion viendra sans doute au cours de la semaine prochaine. Beaucoup parient pour la validation. Au début de la séance d'aujourd'hui, la Chambre décide que trois propositions, sur l'état des sous-officiers, déposées par MM. Keller, Laisant et Gambetta, seront renvoyées à une commission spéciale composée de 23 membres. On aborde ensuite la discussion du budget des travaux publics. Cette discussion commence par un discours de M. Nadaud. M. Haentjens monte à la tribune. Pendant le très-intéressant discours que l'honorable député de la Sarthe prononce sur la situation du personnel des travaux publics, la gauche, au lieu d'écouter, paraît devenir assez préoccupée d'un projet d'interpellation ou mieux de question dont on commence à parler. Un membre de l'extrême gauche — on nomme M. Lockroy — aurait l'intention de se plaindre du ministère de l'intérieur, qui n'a pas autorisé la publication de certaines gravures contre l'Empire que les Droits de l'Homme désiraient offrir à leurs lecteurs. Les citoyens de l'extrême gauche ne seront contents que lorsqu'on les laissera jeter dans le public les fantaisies les plus tristes et les plus monstrueuses pour détruire le respect et l'estime que le pays a si justement gardés des régimes passés. (Corresp. univ.)

taire à l'Ecole polytechnique, vient de faire une intéressante conférence au cercle de l'Union catholique de Rouen. L'honorable général avait pris pour sujet la guerre, et le thème qu'il a développé est résumé de la manière suivante par le *Novelliste de Rouen* : La victoire appartient toujours à la nation qui profite le mieux des loisirs de la paix pour s'instruire des choses de la guerre, et qui sait le mieux mettre en harmonie la tactique avec les perfectionnements apportés aux armes par la science. Le savant conférencier nous a montré l'armée française victorieuse au commencement du siècle dernier, grâce à l'invention de la baïonnette ; les Prussiens nous battant trente ans plus tard, grâce à l'invention de la cartouche ; puis, la monarchie française préparant, sous Louis XVI, par les fortes institutions données à l'armée, les succès héroïques de la France, de la République et du premier Empire. Plus près de nous encore, l'armée française a dû, en grande partie, les succès de la guerre de Crimée aux nouvelles armes rayées de l'infanterie ; la réussite de la guerre d'Autriche, en 1859, à l'emploi de l'attaque et de la poursuite par l'ordre en colonne profonde. Pendant le temps que nos armées étaient victorieuses des plus grandes puissances de l'Europe, un petit Etat, une puissance de second ordre préparait par l'étude de l'art militaire l'éclosion de son écrasante puissance. La Prusse a vaincu l'Autriche, en 1860, grâce surtout au fusil à aiguille qui a rendu inutiles la valeur et la ténacité de l'armée autrichienne. Aussi, dès 1867, l'armée française et généralement toutes les armées de l'Europe avaient adopté les fusils à tir rapide. La France se trouvait par conséquent, en 1870, supérieure à l'Allemagne par l'armement de son infanterie. Ce n'est donc pas à cette cause qu'il faut attribuer nos étonnantes défaites. Il faut en chercher les motifs autre part. Dès après la guerre de Crimée, il avait

Chronique générale.

ART MILITAIRE.

Le général Favé, professeur d'art mili-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE TRÉSOR

Une jeune fille et un vieillard étaient assis dans une petite mansarde dont l'aménagement plus que modeste, mais soigneusement entretenu, accusait les efforts d'une indigence qui ne s'est point abandonnée elle-même. L'ordre, le goût et la propreté dominaient au pauvre intérieur une sorte d'élégance : chaque objet était rangé à sa place ; les briques du parquet étaient lavées avec soin ; la tapisserie verte fanée était pure de toute souillure, et la fenêtre garnie de petits rideaux de grosse mousseline dont les nombreuses reprises formaient une sorte de broderie. Quelques pots de fleurs commodes ornaient le devant de cette fenêtre entrouverte, et parfumaient la mansarde de leurs douces senteurs. Le soleil allait se coucher ; une lueur pourprée illuminait l'humble demeure, effleurant le charmant visage de la jeune fille, et se jouant dans les cheveux blancs du vieillard. Celui-ci se tenait à demi renversé dans un fau-

teuil de jonc qu'une industrieuse sollicitude avait garni de coussins bourrés d'étoiles et recouverts d'indienne dépareillée. Une vieille chauffeuse transformée en tabouret soutenait ses pieds mutilés, et le seul bras qui lui restait était appuyé sur un petit guéridon où l'on apercevait une pipe d'ébène de mer et un sac à tabac brodé en perles colorées. Le vieux soldat avait un de ces visages hardis et sillonnés, dont la franchise tempère la rudesse. Une moustache grise voilait le demi-sourire qui entrouvrait ses lèvres, tandis que son regard restait comme oublié sur la jeune fille. Cette dernière pouvait avoir vingt ans : c'était une brune aux traits caressants mais mobiles, et dont toutes les émotions se traduisaient par des expressions subites et rapides. Son visage limpide ressemblait à ces belles eaux qui laissent voir jusqu'au fond ce qu'elles renferment. Elle tenait à la main un journal et faisait la lecture au vieil invalide. Tout à coup elle s'interrompit et prêta l'oreille. — Qu'y a-t-il ? demanda le vieillard. — Rien ! répliqua la jeune fille, dont le visage exprima tout à coup un désappointement. — Tu as cru entendre Charles ? reprit le soldat. — Il est vrai, dit la lectrice en rougissant un peu ; sa journée doit être finie, et c'est l'heure où il rentre...

— Quand il rentre, acheva Vincent d'un ton chagrin. Suzanne ouvrit les lèvres pour justifier son cousin ; mais son jugement protesta sans doute contre cette intention, car elle s'arrêta embarrassée, puis tomba dans la rêverie. L'invalide passa la main qui lui restait sur sa moustache, et il se mit à la tordre avec impatience ; c'était son geste habituel dans ses accès de mécontentement. — Notre conscrit bat une mauvaise marche, reprit-il enfin ; il revient ici maussade, il se dérange de son travail pour courir les guinguettes et les fêtes des barrières ; tout cela finira mal pour lui et pour nous. — Ne dites pas cela, mon oncle, vous lui porteriez malheur, reprit la jeune fille d'un ton pénétré. C'est un mauvais moment à passer, j'espère. Depuis quelque temps mon cousin s'est fait des idées... Il n'a plus de courage au travail... — Et pourquoi cela ? — Parce qu'il n'a rien, dit-il, à en attendre. Il croit tous les efforts de l'ouvrier inutiles pour son avenir ; et assure que le mieux est de vivre au jour le jour, sans prévoyance et sans espoir. — Ah ! c'est là son système ? reprit le vieillard dont le front s'était plissé. Eh bien ! il n'a pas l'honneur de l'avoir inventé. Nous avons aussi au régiment des raisonneurs qui s'exemptaient de partir

sous prétexte que la route était trop longue, et qui traînaient dans les dépôts, tandis que leurs compagnons entraient à Madrid, à Berlin et à Vienne. Ton cousin, vois-tu, ne sait pas qu'à force de mettre un pied devant l'autre les plus petites jambes peuvent faire le voyage de Rome. — Ah ! si vous lui faisiez comprendre cela ! dit Suzanne avec un ardeur inquiète. J'ai bien essayé de le convertir en comptant ce qu'un bon relieur comme lui pouvait économiser ; mais quand j'arrivais à la somme, il haussait les épaules en disant que les femmes n'entendaient rien au calcul. — Et alors, tu désespérais, pauvre fille, continua Vincent avec un sourire attendri ; je vois maintenant pourquoi tu as si souvent les yeux rouges. — Mon oncle, je vous assure... — Ce qui fait que tu oublies d'arroser tes giroflées, et que tu ne chantes plus. — Mon oncle... Suzanne, confuse, tenait les yeux baissés et roula le coin du journal. L'invalide posa la main sur sa tête nue. — Allons, ne va-t-elle pas croire que je la gronde ? reprit-il d'un ton de brusquerie amicale ; n'est-il pas tout simple que tu t'intéresses à Charles, qui est maintenant ton cousin, et qui un jour, j'espère... La jeune fille fit un mouvement. — Eh bien ! non, ne parlons plus de cela ! dit

été fait en Angleterre une expérience décisive qui aurait dû ouvrir les yeux des généraux qui nous commandaient, et dont les conséquences passèrent pour ainsi dire inaperçues.

Trente-cinq soldats moyens, dispersés en tirailleurs, armés de carabines perfectionnées de la guerre de 1855, avaient été placés en face de deux cibles qui représentaient le front et l'arrière d'un bataillon arrivant en colonne. Il avait suffi d'un tir, même lent, de dix minutes, pendant lesquelles 4,000 balles environ avaient été lancées de plus de 500 trous.

C'était évidemment la condamnation de l'ordre en colonne.

L'avertissement ne fut pas compris.

Pendant ce temps, les Prussiens appliquant le raisonnement à l'art de la guerre et tirant les conséquences logiques de l'emploi du fusil à tir rapide, créaient l'ordre dispersé, autrement dit la guerre par tirailleurs.

Nos soldats avaient raison lorsqu'ils s'écriaient, en 1870, qu'ils se battaient contre des ennemis invisibles ! Les Prussiens l'étaient en effet. A mille mètres, distance efficace pour leur tir, il était impossible à nos soldats de les voir, tandis qu'eux apercevaient très-distinctement les masses noires formées par nos colonnes. Ils tiraient à coup sûr, avec bien peu de chance d'être atteints.

Cette transformation dans la tactique de l'infanterie a mis encore quatre ans avant d'être introduite dans l'armée française.

Enfin, nous nous sommes décidés. Mais ce simple changement constitue une sorte de révolution dans l'éducation de l'armée. L'obéissance passive, instantanée aux ordres des chefs, ne doit pas exclure l'initiative et l'intelligence chez le soldat ; les fonctions des capitaines et des lieutenants prennent une grande importance. Le modeste caporal voit son rôle grandir. Aussi, le général Favé a pu dire, avec raison, que les prochaines victoires appartiendront à l'infanterie qui aura les meilleurs caporaux.

La France contient tous les éléments pour posséder, dans un avenir qui n'est pas éloigné, de bons officiers, des soldats intelligents et pleins d'initiative. Nous pouvons donc espérer en l'avenir ; mais il faut étudier et travailler sans cesse, car une armée ne subit pas, en un seul jour, une modification aussi profonde que celle dont il s'agit ; il y avait vingt-quatre ans que les Prussiens étudiaient leur nouveau système lorsqu'a éclaté la guerre de 1870.

Étudions et travaillons donc, car la guerre n'est pas près de finir, et le désir des utopistes, qui rêvent la paix générale et un tribunal arbitral jugeant les différends des nations, n'est pas encore sur le point d'être réalisé.

On parle beaucoup en ce moment de la Légion-d'Honneur, des honneurs funèbres à rendre à ses membres, et enfin de l'échec que le grand-chancelier de l'ordre vient de subir au Sénat.

A ce propos, l'Estafette a recherché quels

avaient été les prédécesseurs du général dans ses hautes fonctions.

Voici leurs noms, avec la date de leur nomination :

- Comte de Lacépède, — 4 fructidor an XI.
- Baron de Pradt, — 7 avril 1814.
- Vicomte de Bruges, — 13 février 1815.
- Comte de Lacépède, — 1^{er} avril 1815.
- Maréchal Macdonald, — 2 juillet 1815.
- Maréchal Mortier, — 11 septembre 1831.
- Maréchal Gérard, — 4 février 1836.
- Maréchal Oudinot, — 17 mars 1839.
- Maréchal Gérard, — 22 octobre 1842.
- Général Subervie, — 19 mars 1848.
- Maréchal Molitor, — 23 décembre 1848.
- Maréchal Excelsmans, — 15 août 1849.
- Général Ornano, — 13 août 1852.
- Général Lebrun, — 26 mars 1853.
- Maréchal Pélissier, — 25 juillet 1859.
- Amiral Hamelin, — 24 novembre 1860.
- Général Flahaut, — 27 janvier 1864.
- Général Vinoy, — 6 avril 1871.

Etranger.

ANGLETERRE.

D'après la *Correspondance de Londres*, il a été présenté à la reine une pétition des comités diplomatiques (?) ouvriers. La conclusion de cette pétition demande que le ministère s'abstienne de toutes négociations diplomatiques relativement aux affaires intérieures de la Turquie, et de toute pression politique ou militaire sur Constantinople.

Une demande incidente, également formulée par les pétitionnaires, est celle de la dénonciation par l'Angleterre de la *Déclaration illégale et non autorisée* concernant la loi maritime, qui a privé l'Angleterre et la France de leur puissance navale, dénonciation qui prendrait la forme d'un *ordre en conseil* proclamant que la *reine d'Angleterre n'est pas et n'a jamais été liée par la Déclaration de Paris*.

ÉTATS-UNIS.

La crise électorale, aux Etats-Unis, devient très-grave. Un conflit est imminent dans la Caroline du Sud. Le parti républicain, qui est encore au pouvoir dans la personne du général Grant, veut exercer une pression sur les Etats démocrates et au besoin recourir à la force pour appuyer ses prétentions.

Ainsi la nouvelle législature, qui devait se réunir à Columbia mardi dernier, a trouvé le palais législatif occupé par les troupes fédérales ; à qui le général Grant avait donné des ordres, sur la demande de M. Chamberlain, le gouverneur dont les fonctions doivent cesser.

Les députés démocrates, qui ont eu la grande majorité aux élections, ont protesté contre l'usurpation du gouvernement central, en déclarant que, ne voulant pas faire de résistance à la force armée pour éviter un conflit, ils se réuniraient ailleurs.

Ils sont allés ouvrir leur séance dans la

salle publique de Columbia, où ils se sont organisés et ont demandé à être reconnus comme la législature légale de la Caroline du Sud. Deux députés républicains, reconnaissant leur droit, se sont joints à eux.

Si pareils faits se produisent dans les autres Etats, l'élection présidentielle risque d'amener des conflits et peut être des combats sanglants. Les Etats-Unis assistent en ce moment à une lutte entre l'autonomie provinciale et le pouvoir central, entre la liberté des Etats particuliers et l'esprit centralisateur du gouvernement actuel.

C'est un souvenir de la guerre de sécession sur le terrain électoral.

On télégraphie de Philadelphie au *Times* qu'un nouveau journal, *l'Empire*, vient de se fonder à la Nouvelle-Orléans. Il attaque vivement républicains et démocrates et demande l'abolition du gouvernement actuel pour ériger les Etats-Unis en empire avec Grant pour empereur.

Nouvelles militaires.

L'autorité militaire fait connaître que, par décision de M. le ministre de la guerre, en date du 17 novembre 1876, les engagements volontaires sont ouverts dans les sections d'infirmiers, de commis et ouvriers d'administration militaire.

Le *Journal officiel* a publié la liste, par ordre de mérite, de 72 officiers des armées de terre et de mer admis à suivre les cours spéciaux d'enseignement militaire supérieur institués par décret du 18 février 1876.

Les 72 officiers compris sur cette liste se répartissent de la façon suivante dans les différentes armes : *Infanterie* : 27 capitaines et 46 lieutenants ; *Artillerie* : 14 capitaines et un lieutenant ; *Cavalerie* : 9 capitaines ; *Génie* : 4 capitaines ; *Infanterie de marine* : un capitaine.

Ces officiers recevront, par la voie hiérarchique, les lettres de nomination leur prescrivant de se présenter, le 4 janvier 1877, à M. le général de division commandant l'École supérieure militaire.

Les deux premiers numéros par ordre de mérite appartiennent à MM. :

1. Pistori, capitaine d'artillerie à la manufacture d'armes à Châtellerauld ;
2. Francfort, capitaine au 20^e régiment d'artillerie.

Le 45^e de la liste est M. de Clédat, capitaine au 32^e de ligne ; le 34^e est M. Canton, lieutenant au même régiment.

Chronique locale et de l'Ouest.

Dans la séance de rentrée de l'École de médecine d'Angers, les noms des lauréats de l'année scolaire 1875-1876 ont été proclamés.

Au nombre des élèves qui ont obtenu les récompenses données par l'Administration des Hospices d'Angers, pour le service des pansements, nous remarquons :
1^{re} année : Prix, M. Coulbault, Georges, de Saumur.
2^e année : Mention honorable, M. Paul Verrier, de Saumur, externe à l'Hôtel-Dieu d'Angers.

Le train qui part d'Angers pour Cholet à 3 heures 3 minutes, a déraillé mercredi dernier, près de Cholet, au lieu dit la Puisse.

Ce déraillement s'est produit par suite de la rupture d'un essieu du tender de la machine.

Il n'y a pas eu fort heureusement d'accident à déplorer.

L'encroisement de la voie a fait subir au train 236, en marche vers Angers, un retard de trois heures.

(Boite.)

Aux termes de la loi du 31 janvier 1833, le montant des mandats d'articles d'argent non réclamés par les ayants droit dans un délai de « huit années, » à partir de la date du versement des fonds, est définitivement acquis à l'Etat.

En conséquence, le public est prévenu que les mandats délivrés en 1869, et restés impayés jusqu'à ce jour, seront atteints par la prescription dans le courant de l'année 1877, suivant les dates d'émission.

LES TIMBRES-POSTE DANS LE COMMERCE.

La chambre de commerce de Paris, de concert avec la chambre de Lille, avait demandé au ministre des finances l'autorisation pour le commerce de marquer les timbres-poste au moyen d'un emporte-pièce, à l'effet de prévenir les vols qui se commettent principalement dans les grandes maisons de banque. M. le ministre des finances vient de répondre par la lettre suivante :

« Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à vœu exprimé par la chambre de commerce de Paris, je viens de prendre une décision à l'effet d'autoriser l'usage de l'emporte-pièce pour marquer les timbres-poste.

« Cette décision, qui sera notifiée au public par les voies ordinaires, porte que, sous peine d'annulation de la valeur des timbres, la dimension des marques ne devra pas excéder le tiers de la superficie de la figurine ; qu'elles devront porter sur la partie supérieure et être disposées de manière à ne jamais altérer le chiffre exprimant la valeur du timbre-poste.

« Agrérez, etc. »

Plusieurs journaux ont fait connaître à leurs lecteurs que les factures pourraient être expédiées sous bande ou sous enveloppe non cachetée, au prix de 5 centimes par 50 grammes, comme tous les papiers d'affaires. Des commerçants qui n'osaient pas encore de ce mode d'envoi, l'ont alors employé, mais en

l'invalide en s'interrompant ; j'oublie toujours qu'avec vous autres il faut ignorer ce qu'on sait. N'en parlons plus, te dis-je, et revenons à ce vaurien pour lequel tu as de l'amitié... C'est le mot reçu, n'est-ce pas... et qui en a également pour toi.

Suzanne secoua la tête.

— C'est-à-dire qu'il en avait autrefois, dit-elle ; mais depuis quelque temps... si vous saviez comme il est froid, comme il a l'air ennuyé.

— Oui, reprit Vincent pensif ; quand on a goûté aux amusements qui font du bruit, les plaisirs du ménage paraissent fades ; c'est comme un petit vin du cru après le schnik ; on connaît ça, ma fille ; beaucoup d'entre nous ont passé par là !

— Mais ils se sont guéris, fit observer Suzanne ; ainsi Charles peut guérir également. Il suffira peut-être que vous lui parliez, mon oncle...

Le vieillard fit un geste d'incrédulité.

— Ces infirmités-là ne se traitent point par des paroles, répliqua-t-il, mais par des actes ; on n'improvise pas plus un homme raisonnable qu'un bon soldat ; il faut de l'exercice, de l'expérience, l'épreuve de la fatigue et le baptême du canon ! Ton cousin, vois-tu, manque de volonté, parce qu'il ne voit point de but ; il faudrait lui en montrer un qui lui rendit le courage ; mais ce n'est point une petite affaire. J'y penserai.

— Cette fois, c'est bien lui ! interrompit la jeune

filles qui avait reconnu, dans l'escalier, le pas précipité de son cousin.

— Alors, silence, dit l'invalide ; n'ayons pas l'air de songer à lui, et reprends ta lecture.

Suzanne obéit, mais le tremblement de sa voix aurait facilement révélé son émotion à un observateur attentif.

Tandis que ses yeux suivaient les lignes imprimées, et que sa bouche prononçait machinalement les mots, son oreille et sa pensée étaient tout entières à son cousin, qui venait d'ouvrir la porte, et qui avait déposé sa casquette sur la table placée au milieu de la mansarde.

Autorisé au silence par la non-interruption de la lecture, le jeune ouvrier ne salua ni son oncle ni sa cousine, et s'approchant de la fenêtre, il s'y appuya, les deux bras croisés.

Suzanne continua sans comprendre, ce qu'elle disait.

Elle en était à cette mosaïque de nouvelles séparées et souvent contradictoires, groupées sous le titre commun de *faits divers*.

Charles, qui avait d'abord paru distrait, finit par prêter attention comme malgré lui.

La jeune fille, après plusieurs annonces de vols, d'incendies et d'accidents, arriva à l'article suivant :

« Un pauvre colporteur de Besançon, nommé Pierre Lefèvre, voulant, à tout prix, faire fortune,

conçut la pensée de partir pour l'Inde, qu'il avait entendu citer comme le pays de l'or et des diamants. Il vendit donc le peu qu'il possédait, gagna Bordeaux et s'embarqua en qualité d'aide de cuisine sur un navire américain. Dix-huit ans s'écoulèrent sans qu'on eût entendu parler de Pierre Lefèvre ; enfin ses parents viennent de recevoir une lettre qui annonce son prochain retour : elle leur fait savoir que l'ex-colporteur, après des fatigues inexprimables et des retours de fortune inouis, arrive en France borgne et manchot, mais propriétaire d'une fortune que l'on évalue à deux millions.

Charles, qui avait écouté l'article avec une attention croissante, ne put retenir une exclamation.

— Deux millions ! répéta-t-il émerveillé.

— Ça pourra lui servir à acheter un œil de verre et un bras mécanique, fit observer le vieux soldat ironiquement.

— En voilà du bonheur ! reprit l'ouvrier, qui n'avait point écouté la réflexion de son oncle.

— Et qu'il ne s'est pas procuré à crédit, dit l'invalide.

— Dix-huit années de fatigues, inexprimables ! répéta Suzanne en appuyant sur les expressions du journal.

— Qu'importe, quand il y a de la fortune au bout ? répliqua Charles avec vivacité ; ce qui est

difficile, ce n'est ni d'entreprendre une mauvaise route, ni de supporter le mauvais temps pour atteindre un bon gîte, mais de marcher pour n'arriver nulle part.

— Ainsi, reprit la jeune fille dont les regards s'étaient levés timidement sur son cousin, ainsi vous enviez le sort du colporteur ; vous n'avez toutes vos années de jeunesse, un de vos yeux, une de vos mains...

— Pour deux millions, interrompit Charles ; très-certainement ! vous n'avez qu'à me trouver un acheteur à ce prix, Suzanne, et je vous assure un dot pour épiques.

La jeune fille détourna la tête sans répondre ; son cœur s'était serré et une larme gonfla ses paupières.

Vincent se tut également ; mais il s'était remis à tordre sa moustache d'un air morose.

Il y eut un long silence ; chacun des trois acteurs de cette scène poursuivait en lui-même sa pensée.

Le bruit de l'horloge qui sonnait huit heures vint racha Suzanne à sa préoccupation.

Elle se leva vivement et se mit à préparer le couvert pour le repas du soir.

Il fut triste et court.

Charles, qui avait passé le dernier tiers de la journée à la guinguette avec ses amis, ne voulut ni manger, et Suzanne avait perdu l'appétit.

(La suite au prochain numéro.)

maintenant à tort la lettre d'envoi sur ces factures ou d'autres indications qui ont le caractère de correspondance personnelle.

Il est donc rappelé que les factures, relevés de compte, bordereaux d'expédition, des papiers d'affaires; que, dès lors, ils peuvent être expédiés avec ou sans échantillons, au prix de 5 centimes par 50 grammes, soit sous bande mobile, soit sous enveloppes ouvertes, soit en forme de lettres non cachetées; seulement ces objets ne doivent contenir aucune mention ayant le caractère de correspondance personnelle. Pour ce qui concerne spécialement les factures, il est rappelé qu'un compte de vente, c'est-à-dire le détail des articles (numéro, nature, poids, métrage, prix) avec l'indication de l'escompte, le report des factures antérieures, la date et le lieu de paiement, n'a pas le caractère de correspondance personnelle. Par le même motif, l'indication de la voie employée pour l'expédition (poste, messageries, bateaux, chemins de fer, petite ou grande vitesse) est permise sur la facture. Mais ce qui est interdit c'est la lettre d'envoi qui précède ou suit quelquefois les factures, et qui commence habituellement par ces mots: « J'ai l'honneur de vous remettre factures aux marchandises que je vous ai expédiées, etc. » ou « J'ai l'honneur de vous expédier les articles ci-après, etc. » C'est aussi le rappel de la commande, à raison de laquelle l'envoi est effectué, et enfin l'avis de traite généralement ainsi conçu: « Valeur en mon mandat au... » ou « Je fais traite sur vous du montant de ma facture... » et expressions équivalentes; mais, les simples mots: « Payable à... jours » ou « Payable le... » ou encore « Payable comptant » avec ou sans désignation du lieu de paiement, doivent être considérés comme une indication générale, et non comme une mention analogue à l'avis de traite.

Le Journal de Redon nous donne les détails suivants sur un meurtre commis par une fille sur son père, dans la commune de Fégréac (Loire-Inférieure).

Le dimanche 12 novembre, un fait déplorable a eu lieu dans un village de la commune de Fégréac. Dans un accès de folie furieuse, une jeune fille, âgée de 26 ans, a tué son père.

Depuis longtemps déjà le dérangement des facultés mentales avait été constaté chez cette malheureuse, et même elle avait été enfermée quelques mois dans une maison de santé; mais ses parents, trouvant que le paiement d'une pension d'un franc par jour était une trop lourde charge pour eux, étaient allés la reprendre il y a environ deux ans pour la ramener chez eux.

Le jour de l'accident, la mère restée seule dans la maison avec sa fille, l'envoya dans l'après-midi chercher des choux dans un champ voisin. Un peu plus tard elle allait la rejoindre. Elle la trouva en ce moment occupée, non point à détacher quelques feuilles de choux, comme elle allait le faire, mais bien à déraciner avec rage tous les plants.

Les réponses faites à ses observations furent telles qu'elle rentra aussitôt fort éplorée, renonçant à empêcher cette dévastation.

Le père, vieillard de 73 ans, étant rentré aussi, fut prié d'aller à son tour chercher sa fille. Il ne revint point. Le soir seulement, l'un des garçons, prévenu par sa mère de ce qui s'était passé, alla au champ de choux. Il trouva sa sœur toujours en proie à son accès furieux et son père étendu sans vie près d'elle; elle tenait à la main ses sabots couverts de sang et défendait d'approcher. Il fallut le concours de plusieurs voisins pour emmener de force la malheureuse fille et l'enfermer dans une écurie.

Le cadavre du vieillard fut relevé dans un état épouvantable; la tête n'était plus qu'une masse informe; l'un des yeux, arraché de l'orbite, avait été jeté à une distance de plusieurs pas.

Le lendemain, M. le juge de paix du canton de Saint-Nicolas-de-Redon n'a pu obtenir de la folle que d'effrayables menaces contre toutes les personnes présentes, et en particulier contre sa pauvre mère.

Théâtre de Saumur.

La représentation de la Fille de M^{me} Angot avait attiré lundi une foule considérable, et

pas un seul coin de la salle n'était resté vacant. Disons de suite que l'œuvre populaire de Lecoq a été jouée de façon à satisfaire ce nombreux auditoire: bonne interprétation, frais costumes, mise en scène soignée, nombreux personnel des chœurs, toutes choses qui prouvent non-seulement l'habileté de M. Chavannes, mais encore que le sympathique impresario ne recule devant aucun sacrifice pour être agréable au public saumurois.

Pour lundi prochain, on nous annonce une représentation de l'Ombre, dont l'apparition à l'Opéra-Comique date du 7 juillet 1870.

Cette brillante partition de l'auteur de Martha a été jouée deux fois seulement à Saumur, et avec un succès très-vif, sous la direction Chantilly. La première fois, le 26 août 1873, à l'époque des courses, l'Ombre eut pour interprètes M. Charelli, l'excellent chanteur qui depuis a fait partie de la troupe de l'Opéra-Comique, M^{lle} Diani, également bonne cantatrice, M. Kastner et M^{me} Dujardin. La seconde représentation fut donnée un an après, pour ainsi dire jour pour jour (23 août 1874), également au moment de nos fêtes hippiques; les rôles de Fabrice et de M^{me} Abeille furent tenus par deux artistes dont le public dilettante n'a pas oublié le talent remarquable. M. Bertin et M^{me} Varez, accompagnés de M. Paulus et de M^{me} Dujardin.

Pour revenir à l'œuvre de Flotow, nous ne croyons mieux faire que d'emprunter au Journal de Maine-et-Loire les lignes suivantes:

« L'Ombre, comme l'Eclair d'Halévy, est une pièce à quatre personnages: l'auteur n'a cherché à flatter que l'oreille des spectateurs, il a réussi et trouvé dans son talent des ressources suffisantes pour soutenir l'intérêt pendant trois actes, sans avoir recours à la figuration et à la mise en scène habituelle d'un opéra-comique.

Le sujet, que tout le monde connaît, est un peu nuageux, un peu rêveur, pourtant il intéresse; puis les solos, duos, trios, quatuors, qui se succèdent presque sans interruption dans tout l'opéra, sont si nombreux, si jolis, que l'on arrive à la fin des trois actes pour ainsi dire sans s'en être aperçu.

La musique de M. de Flotow, toujours éloignée du style heurté et tendu, est gracieuse et légère, ses mélodies se remarquent par la facilité, l'élégance et la distinction, et c'est par des accents toujours simples et de bon goût, parfois peut-être un peu trop portés vers l'élégie, qu'il essaie de parler à l'imagination et au cœur, de remuer la pensée et le sentiment.

Après une ouverture, dans laquelle on remarque un beau solo de cor, le premier acte, le plus joli de la pièce, nous donne toute une série de morceaux plus remarquables les uns que les autres: le trio, « Voici l'ordinaire du repas charmant... » le quatuor du dîner; la délicieuse romance de Jeanne, « Par pitié, ne me chassez pas »; et enfin les fameux couplets du docteur, « Quand je monte Cocotte, qui trotte... »

Au second acte, on applaudit le grand air de M^{me} Abeille, « On n'a pas toujours ses vingt ans », et les jolis couplets, « Une femme douce et gentille, c'est le bonheur de la maison ». Au troisième, « Le voici ce bruit argentin... »; puis la belle romance, « Midi, minuit ». Cette romance produit d'ordinaire, à la scène, moins d'effet que la chanson de Cocotte, la musique pourtant en est bien supérieure.

D'après nos confrères d'Angers, l'interprétation de l'Ombre a été très-remarquable au Grand-Théâtre. Il ne pouvait en être autrement avec des artistes tels que M^{me} Barwolf, M. Billon, M^{me} Rita Lelong, dont nous avons déjà pu apprécier le talent à diverses reprises.

Le baryton, M. Martin, n'a pas encore joué à Saumur; mais cet artiste; nous l'avons dit, a été admis au théâtre d'Angers à l'unanimité des voix; cela veut dire qu'il ne peut qu'être excellent. D'ailleurs, les Angersiens ne tarissent pas d'éloges sur son compte. M. Martin possède, paraît-il, une voix de baryton des mieux timbrées; il débaille avec beaucoup d'art et de goût le rôle d'Antoine Mirouet dans l'Ombre, et montre un véritable talent musical. On bisse chaque fois ses couplets: « Quand je monte Cocotte, » et la romance du troisième acte, « Midi, minuit », lui vaut de chaleureux applaudissements.

Faits divers.

Le Moniteur orléanais annonce que samedi soir on a tiré un coup de fusil sur le train d'Orléans à Vierzon, près de Foécly; le même soir, on tira près du pont de Moulins, sur un autre train. La balle aurait même, dit-on, traversé les deux glaces d'un compartiment en effleurant la tête d'un officier.

La femme coupée en morceaux. — Enfin, de minuties en minuties, de détails en détails, la patiente investigation de MM. Bresselle, Jacob et Fouqueteau a fait un grand pas.

Il va sans dire que ce pas a été fait en dehors de voies rebattues par les hommes qui veulent ne voir dans Billoir qu'une deuxième victime et qui veulent le persuader au public.

Il est fort probable que l'assassin de Clichy est pris, car il est probable que ce criminel c'est Billoir.

C'est Billoir que tout accuse, qui se compromet lui-même; enfin c'est lui qui est en cause, seul et définitivement, aujourd'hui. On ne s'inquiète plus des mille et une femmes réclamées par des maris débonnaires, des servantes reconnues et de toute la série des sosies plus que jamais retrouvées. C'est de M^{me} Billoir seule, c'est de Billoir seul qu'il s'agit. L'une est la victime, l'autre est le criminel.

Cela posé, quelques explications rapides sont nécessaires sur cette marche subite que l'affaire a prise:

Mardi, dans la rue des Trois-Frères, il y a eu presque une émeute. Une foule considérable attendait curieusement l'arrivée (annoncée par qui?) de MM. Bresselle, Jacob et Fouqueteau, qui ont procédé à une perquisition détaillée chez Billoir.

La population de Montmartre croyait voir Billoir descendre de voiture avec les agents qui occupaient un second fiacre.

Ce qui a été trouvé chez Billoir n'a que l'importance des indices. Mais quels indices! Voilà une femme qui, dit-il, s'en est allée de chez lui pour ne plus le revoir. Et elle a oublié son fil, ses aiguilles, ses bas, son bonnet, ses vêtements. Elle a dû partir toute nue!

Le concierge avoue que de sa loge il ne voit ni entrer ni sortir. C'est donc une maison sans concierge par le fait. Et on remarquera que Billoir a singulièrement choisi cette maison quelques jours avant le crime.

Le lendemain du crime, Billoir a dit à un homme de la maison:

— Me voilà débarrassé de la bourgeoisie. L'avez-vous entendue gueuler? Elle est partie.

La femme a été positivement reconnue pour celle de Billoir par une servante qui était sa payse et qui était sa camarade de chambre avant la connaissance de Billoir. Tout concorde, tout se raccorde, et aujourd'hui la trame se serre autour de l'inculpé, qui garde devant tout cela l'attitude de Gervais dans les premiers jours de son arrestation.

Sans insister sur la curieuse similitude de ces deux affaires sanglantes — (similaires par l'âge, les mœurs et la tactique sournoise des individus), — nous constatons ce progrès net et subtil fait dans l'investigation du crime de Clichy par les magistrats qui ont eu cette lourde tâche à remplir.

Du Mans, rien de nouveau. On le voit, c'est à Paris que l'affaire s'est corsée.

(Gaulois.)

Dernières Nouvelles.

Paris, 2 déc., 9 heures, matin. Le Sénat a repoussé hier soir, à une majorité de 20 voix, la loi Gaubeau votée par la Chambre.

L'Echo universel publie une note officielle niant l'existence d'une crise ministérielle.

M. Montpayroux interpellera aujourd'hui le cabinet sur son impartialité à l'occasion de l'acquiescement du Figaro et de la condamnation des Droits de l'Homme.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 1^{er} décembre 1876.

Les cours de compensation ont été fixés à 104.50 sur le 5 0/0 et à 70.50 sur le 3 0/0. Ces prix un peu moins élevés que ceux de la réponse des primes sont inférieurs de 0.20 seulement à ceux du mois précédent. Les acheteurs n'ont donc qu'une légère différence à payer, mais le mois commence mal pour eux. Dès que la liquidation a été terminée, les cours se sont dérobés, et il s'est produit une vive réaction. Le 5 0/0 sur lequel le déport s'est transformé en report à la fin de la bourse, a reculé jusqu'à 104.15; à la clôture on le demandait à 104.20. Le 3 0/0 qui avait été extrêmement lourd pendant toute la journée a perdu le cours de 70; il a fini à 70.05 avec 0.07 à 0.08 de report. Le 5 0/0 italien a subi la même dépréciation que nos rentes: le voilà à un franc à peu près au-dessous de son cours de compensation du 15 novembre. Le syndicat des valeurs égyptiennes a essayé de relever les cours pour vendre. Le public n'a pas mordu à l'hameçon et l'on est retombé au cours de clôture d'hier. — Les actions des sociétés de crédit, donnent lieu à très-peu d'affaires. On offrait le Crédit Mobilier et le Crédit Foncier de France, ce dernier est tombé au-dessous de 700. Les chemins de fer français et étrangers continuent à être très-lourds. Le marché des valeurs industrielles était faible; le Suez seul faisait exception.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 4 décembre 1876.

L'OMBRE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de FLOTOW.

DISTRIBUTION: Fabrice, sculpteur en bois, MM. Billon. — Antoine Mirouet, médecin de campagne, Martin. — M^{me} Abeille, jeune veuve, fermière, M^{me} Barwolf. — Jeanne, servante, Lelong.

La scène se passe en 1707, dans un hameau de la Savoie, sur la frontière de France, pendant la guerre des Cévennes.

Le spectacle commencera par:

LISCHEN ET FRITZCHEN

Opérette en 1 acte, paroles de Paul Boisselot, musique d'Offenbach.

Jouée par M^{me} Vauthier et M. Moreau.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

L'Ombre commencera à 8 h. 3/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU.

C^{ie} DES CHEMINS DE FER DES VOSGES

Société anonyme au capital de 4,500,000 fr.

EMISSION

(Autorisation ministérielle du 22 mars 1876.)

de 5,000 obligations de 500 Francs

Intérêt annuel: 15 francs (1^{er} janvier et 1^{er} juillet, remboursement au pair en 93 ans, par tirages annuels, à partir de 1879.

PRIX D'ÉMISSION: 242 FR. 50

(Jouissance du 1^{er} janvier 1877)

PAYABLES: 40 » en souscrivant;
52.50 à la répartition;
50 » le 15 janvier 1877;
50 » le 15 février 1877;
50 » le 15 mars 1877, contre remise du titre définitif.
242.50 (faculté d'anticipation à 5 0/0)

Soit 240 fr. par titre libéré d'avance.

Le placement ressort à 6 fr. 25 0/0 l'an, sans compter la prime d'amortissement.

Les titres sont cotés à la Bourse de Paris.

GARANTIES

Capital social (3,600,000 fr. versés) Fr. 4,500,000
Subventions de l'Etat, du département, etc.
correspondant à 53,073 fr. par kilom. 3,980,483
Total Fr. 8,480,483

Le réseau de la C^{ie}, de 75 kilom., dont 62 en exploitation, relie directement Epinal, St-Dié et Remiremont. L'ouverture de la ligne de St-Dié a fait progresser les recettes de 17 0/0. Avec trafic des marchandises, la recette kilométrique atteindra facilement 12,000 fr., laissant, toutes charges payées, un excédant.

L'Etat et le Département ont prévu le partage de la recette au delà de 12,000 fr. Cette participation ne saurait tarder à devenir effective sur un réseau frontière et stratégique, enclavé dans les lignes de la C^{ie} de l'Est et desservant toute l'industrie émigrée d'Alsace.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE:

Le Mercredi 6 Décembre 1876

A EPINAL, au siège de la Compagnie;
A PARIS, chez MM. LEVY-BINE et C^{ie}, 102, rue Richelieu.
Et aux succursales de MM. LEVY-BINE et C^{ie}, à NANCY, EPINAL et MULHOUSE.

Dès à présent on peut souscrire par correspondance.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (novembre 1876), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 45. — La Note à payer. — Ce que doit observer un voyageur. — Polyptères : les Gorgones. — Moyens de sécher et assainir les habitations humides. — Visions du passé, anecdotes. — Dieu. — Aspect du paysage anglais décrit par Hawthorne. — Jeu de volant japonais.
N° 46. — L'Hospitalité suisse en 1870. — Le Chanoine Schmid (suite). — L'Ascension de Mahomet. — Sur la reconnaissance. — Pêche à la ligne en mer (suite).
N° 47. — Jeux gymnastiques. — Le livre des récompenses et des peines (fin). — Ce que doit observer un voyageur (fin). — Où est le bonheur? — Jérémie Gotthelf (Albert Bitzius). — Bassin de la Seine.

N° 48. — Les Otaries ou Lions marins du Jardin zoologique d'acclimatation. — La Vie ne nous trompe pas. — Les dernières Pensées d'un vieux bouquiniste. — La Digue rompue. — Pêche à la ligne en mer (fin).

Gravures.

N° 45. — La note à payer, tableau par Eugène Leroux. — Polyptères de la Guadeloupe : *Gorgonia pinnata*, *Gorgonia verticillata*, Madrépore palmé. — Volant japonais. — Raquette japonaise.
N° 46. — La Suisse accueillant l'armée française, sculpture par Falguière. — Mahomet conduit au ciel par l'ange Gabriel, d'après une miniature persane. — Pêche à la ligne en mer (fig. 25-29).
N° 47. — La Sortie du collège, estampe de Saint-Aubin. — Le presbytère de Jérémie Gotthelf, à Lützelfüh. — Jérémie Gotthelf (Albert Bitzius). — Carte hydrologique du bassin de la Seine, d'après celle de M. Belgrand.
N° 48. — Otaries et Phoques du Jardin zoologique d'acclimatation, au bois de Boulogne. — La Digue rompue, estampe de Peter Nolpe, graveur

hollandais du dix-septième siècle. — Pêche à la ligne en mer (fig. 30-34).

Une nouvelle édition de l'ouvrage de Saint-Marc Girardin : *La Fontaine et les Fabulistes*, vient de paraître à la librairie Calmann Lévy. Cette remarquable étude sur la fable dans tous les temps et dans tous les pays est écrite avec une bonhomie des plus fines et des plus charmantes. On pourrait dire que c'est du La Fontaine en prose.

Quelque chose d'intéressant!

L'annonce de fortune de Samuel Heckscher senior, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

CHEMIN DE FER DE POITIERS.

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	—	10 h. 30 m. matin.	—
11 — 30 —	—	4 — 30 — soir.	—
1 — 30 —	—	9 — 30 —	—
7 — 40 —	—	11 — 41 —	—
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	—	9 h. 37 m. matin.	—
10 — 45 —	—	3 — 39 — soir.	—
12 — 30 —	—	7 — 39 —	—
6 — 20 —	—	11 — 18 —	—

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} DÉCEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	70	10		Soc. gén. de Crédit industriel et comm.	725		10	Canal de Suez, j. janv. 70.	555		5
4 1/2 % j. sept.	100	60		Crédit Mobilier	150		1	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	535		7
5 % j. nov.	104	25		Crédit foncier d'Autriche	470		5	Société autrichienne j. janv.	517	50	3
Obligations du Trésor, t. payé.	492	50		Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	361	25		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	232	50		Est, jouissance nov.	615		2	Orléans	332	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	185		2	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	995		2	Paris-Lyon-Méditerranée.	320	50	
— 1865, 4 %	510			Midi, jouissance juillet.	780			Est	323		
— 1869, 3 %	373	50	1	Nord, jouissance juillet.	1262	50	2	Nord	332	25	
— 1871, 3 %	366		1	Orléans, jouissance octobre.	1037	50	2	Ouest	329	25	
— 1875, 4 %	481	50		Vendée, 250 fr. p. j. aodt.	665		2	Midi	327	50	
Banque de France, j. juillet.	3700		10	Compagnie parisienne du Gaz.	1315		10	Deux-Charentes	290		
Comptoir d'escompte, j. aodt.	685		5	Société Immobilière, j. janv.	16	25		Vendée	247	50	
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	395		5	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	321	25	1	Canal de Suez	522	50	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375										
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	700										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
9 — 1 — omnibus.
1 — 37 — omnibus-mixte.
4 — 17 — soir, omnibus.
7 — 10 — omnibus.
10 — 37 — omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
9 — 1 — omnibus.
12 — 38 — omnibus-mixte.
4 — 41 — soir, omnibus-mixte.
10 — 28 — omnibus-mixte.
10 — 28 — omnibus-mixte, express-poste.
L'express d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Angers à 10 heures.

Etude de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne)

ADJUDICATION

Le mardi 19 décembre 1876, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),

PARC DU BOIS-ROGUE

ET DE LA MAISON DE MAÎTRE

Y attendant ; Le tout renfermé de murs et situé commune de Rossay, canton de Loudun.

Contenance : 101 hectares 55 ares. Bâtimens d'habitation et d'exploitation ; Jardins d'agrément et potager ; Bois essence de chêne, taillis, réserves et futaies.

Propriété de revenu et d'agrément. — Belle chasse. — Grande facilité pour l'exploitation des bois. Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station du chemin de fer de la Vendée et du chemin de fer de Poitiers à Saumur.

Mise à prix : 120,000 francs.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

SUR LICITATION, ENTRE MAJEURS.

L'an 1876, le 10 décembre, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, à la vente sur enchères publiques

D'UNE VASTE MAISON

AVEC COURS ET JARDINS

Sise à Saumur, place de Nantilly, rue de l'Érmitage et place des Récollets, occupée par un pensionnat depuis de longues années.

Revenu, par bail authentique du 1^{er} septembre 1868, ayant encore une durée de sept années, ci. 1,390 fr. Mise à prix. 46,000 fr.

S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (587)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par lots, au gré des acquéreurs, TERRAINS

Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Mouton. S'adresser audit notaire. (332)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A CEDER

LE GRAND CAFÉ

DE L'UNION

à Saumur.

S'adresser à M^{me} Veuve LEFFET, ou à M. SALMON, ou audit notaire. (627)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1^{re} UNE PIÈCE DE TERRE, aux Coffinières, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, contenant 88 ares, joignant au levant Boreau, du Carrefour, au couchant Tessié-Leguay, au nord Moreau, Tessié et Rozière, au midi le chemin de fer ;

2^e Une autre PIÈCE DE TERRE, aux Coffinières, même commune, contenant 1 hectare 32 ares, joignant au levant Moreau, au midi le chemin, au couchant René Leguay, au midi Papot, fossé entre.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (628)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail,

LA JOLIE PROPRIÉTÉ

DE LA BERGÈRE

Commune de Bagneux.

Comprendant : Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes ; le tout contenant environ 5 hectares.

Toutes facilités de paiement. S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (473)

Etude de M^e SENIL, notaire à Longué.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

Le vendredi 15 décembre prochain, à midi,

Au château d'Avoir, commune de Longué.

500 PIEDS D'ARBRES

PEUPLIERS SUISSES, en très-grande partie, PEUPLIERS D'ITALIE, FRÈNES ; le tout divisé en 25 lots.

Ces arbres sont complantés sur la terre d'Avoir, appartenant à M. le comte Hardouin de Maille.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e SENIL. (615)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON AVEC PETIT JARDIN

Grand'Rue, 75.

S'adresser à M. MAYET, même rue, n° 49.

A LOUER

En totalité ou par parties,

VASTES CAVES

PROPRES AU COMMERCE DES VINS

Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur,

Avec ou sans courie.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 12,

Occupée autrefois par M. Ferru tailleur.

S'adresser à M. FERBU père.

AVIS.

M^{me} V^e BERTHE-VINETTE a l'honneur de prévenir les nombreux clients qui voulaient bien honorer de leur confiance M. Berthe, que, par suite de son décès, l'atelier de serrurerie sera, jusqu'à sa cession, géré par son beau-frère, M. Paul Bersouille-Vinette. (589)

AVIS IMPORTANT

Toutes les personnes dans une situation honorable, rentiers, officiers et fonctionnaires retraités, propriétaires, anciens officiers ministériels et dames veuves dans une position indépendante qui veulent se créer des ressources nouvelles par une occupation lucrative et facile, qui ne nécessite aucun capital, ne fait courir aucun risque, et ne les fait pas déroger de leur position sociale, peuvent écrire en indiquant leurs références à M. Petit, 1, rue du Quatre-Septembre, Paris. (629)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,

à Saumur.

GRAND HOTEL DE LONDRES

A SAUMUR.

M. MEE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que les bruits malveillants qui circulent ne sont pas fondés, et que, loin de quitter prochainement l'HOTEL DE LONDRES, il vient au contraire de renouveler son bail pour une période de quinze années.

M. MEE demande un apprenti en cuisine. (873)

GIRARD-RATOUS

Ebéniste et Marchand de Meubles,

38, rue du Portail-Louis, Saumur.

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de joindre à sa fabrication d'ébénisterie la fabrication des BILLARDS et leurs réparations.

Il tiendra toutes les Commissions concernant le Billard ; le tout à des prix modérés. (590)

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

48, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.

RÉCOUVREMENTS.

On traite par correspondance.

ANNONCE

DE FORTUNE

Les gains sont garantis par l'Etat. Premier tirage les 13 et 14 Decemb.

Invitation à la participation aux chances de gains,

aux grands tirages de primes garantis par l'Etat de Hambourg, dans lesquels

7 millions 420,000 reichsmarcs

doivent forcément sortir.

Dans ces tirages avantageux, contenant suivant prospectus seulement 79,000 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain évené, de 375,000 reichsmarcs, ensuite reichsmarcs 250,000, 125,000, 80,000, 60,000, 50,000, 40,000, 36,000, 4 fois 30,000 et 25,000, 4 fois 20,000, 25 fois 15,000, 12,000 et 10,000, 26 fois 6,000, 56 fois 4,000 et 3,000, 206 fois 2,500, 2400 et 2,000, 445 fois 1,500, 1200 et 1,000, 1356 fois 500, 300 et 250, 24,863 fois 200, 150, 138, 124 et 120, 14,839 fois 94, 67, 55, 50, 40 et 20 reichsmarcs, qui sortiront en 7 parties dans l'espace de quelques mois.

Le premier tirage est officiellement fixé aux

13 et 14 Décembre crt,

et le lot original entier coûte seulement francs 7,50 et le demi-lot original seulement francs 3,75 et le quart de lot original seulement francs 1,87 et l'expédition des lots originaux garantis par l'Etat (pas de promesses défendues) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commodément dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original, muni du sceau de l'Etat et immédiatement après le tirage, la liste officielle, sans en faire la demande.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres en toute confiance à

Samuel Heckscher senior,

Banquier et comptoir de change, à Hambourg (ville libre).

Saumur, imprimerie de P. GODET.